effectue l'examen de la ou des substances que les fabricants utiliseront en remplacement des phosphates et s'il peut nous indiquer si ce produit de remplacement pourrait contribuer à la pollution?

L'hon. M. Greene: Monsieur l'Orateur, le NTA, qui est le produit de remplacement principal, est utilisé en Suède depuis quelques années et nos scientifiques en ont étudié les effets dans ce pays en collaboration avec les spécialistes suédois. De notre côté, nous poursuivons également des recherches en ce domaine. Jusqu'à présent, tout en approuvant l'interdiction des phosphates, nous ne sommes parvenus à aucune conclusion scientifique complète à l'égard du NTA qui, à notre avis, constitue un succédané valable.

L'INTERDICTION DES PHOSPHATES—LES NÉGOCIATIONS AVEC LES ÉTATS-UNIS

M. James A. McGrafh (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, étant donné que 80 p. 100 de la pollution par les produits phosphoreux provient des États-Unis, le ministre est-il entré en pourparlers avec ce pays en vue d'aboutir à un accord d'interdiction des phosphates soit par des contacts avec le cabinet américain soit par l'intermédiaire de la Commission mixte internationale?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, le 23 juin, nous avons rencontré les représentants américains, la délégation canadienne étant dirigée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et la délégation américaine par Russell Train, conseiller du président des États-Unis sur l'environnement. Les séances de ce comité se poursuivent. Une des recommandations faites à l'époque était l'interdiction totale des phosphates dans les deux pays. Nous poursuivons nos instances auprès des États-Unis à ce sujet mais aucun accord n'a encore été conclu.

LA SÉCURITÉ NATIONALE

sk sk sk

LA LOI SUR LES MESURES DE GUERRE—LA POLICE ET L'INFORMATION DES FAMILLES DES DÉTENUS

M. R. R. Southam (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le premier ministre. J'ai essayé d'attirer votre attention il y a quelques instants car il s'agit d'un sujet traité précédemment. A la lumière d'une déclaration faite hier par le ministre de la Justice, le gouvernement a-t-il décidé de permettre à la police d'informer les familles de toutes les personnes détenues en vertu de la loi sur les mesures de guerre, et je dis bien de «toutes»? Si cela n'a pas encore été fait, le premier ministre voudrait-il bien expliquer à l'appel des motions ou autrement quel est le règlement ou le statut autorisant la police à ne pas divulguer ces renseignements?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je crois savoir que dans la déclaration du ministre de la Justice du Québec, qui a été déposée hier à la Chambre par le procureur général du Canada et qui a, je crois, été publiée dans le hansard, il est dit que tous [M. Barnett.]

les détenus qui ont demandé à communiquer avec leur famille ou avec un avocat ont pu le faire. Le député peut lire la déclaration.

[Plus tard]

Monsieur l'Orateur, j'aimerais me référer à l'appendice du hansard d'hier. Il serait bon de situer ma réponse dans le contexte suivant du hansard d'hier:

...la police a déjà comuniqué avec les familles ou les personnes que les détenus ont demandé de prévenir.

L'INDUSTRIE

LA CHAMBRE ET LE PROJET DE RÈGLEMENT FINANCIER AVEC LES ACTIONNAIRES DE LA DOSCO

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): J'ai une question à poser au premier ministre. J'aimerais lui demander si, avant que le gouvernement n'en vienne à un règlement financier avec les actionnaires de la Dosco, la Chambre pourrait être saisie de cette question pour y donner son accord?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je vais prendre note de cette question et la soumettrai au ministre intéressé.

M. MacInnis: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. En prenant note de cette question, le premier ministre pourrait-il aussi demander au ministre de la Justice si la liste des actionnaires paraîtra avec les dates auxquelles les actions ont été achetées par chacun.

Le très hon. M. Trudeau: J'en prendrai aussi avis.

* * *

LE CANADIEN NATIONAL

LA PENSION DES RETRAITÉS—LA HAUSSE SOUHAITÉE PAR LE COMITÉ

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question pour le ministre des Transports. Elle est complémentaire à celle que j'ai posée il y a exactement deux semaines. Le ministre est-il en mesure d'informer la Chambre du résultat de ses échanges de vues avec le CN sur l'octroi d'augmentations de salaire par cette corporation, conformément à la recommandation faite par le comité permanent de la Chambre et approuvée par la Chambre elle-même?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Non, monsieur l'Orateur, je suis loin d'être sûr qu'il serait opportun de ma part de faire rapport à la Chambre de mes échanges de vues avec la direction du CN. Je puis indiquer au député que j'ai transmis officiellement au CN les conclusions du comité et la décision de la Chambre. S'il y avait un élément nouveau, dont j'aurais lieu de faire état, je n'y manquerais pas, mais je pense que cette affaire suivra son cours normal et que l'on en entendra parler lors des questions posées au comité ou de quelque autre manière.